



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Septième session  
Nairobi, 9 - 23 février 1965  
Point 5 d) ii) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

1. Des enquêtes sur les transports intérieurs par sous-régions sont en cours. Ces enquêtes ont essentiellement pour objet de déterminer le bien fondé de la création de nouvelles liaisons par route, par rail ou par eau entre pays, en tenant compte des prévisions relatives à l'expansion probable de l'industrie et de l'agriculture au cours de la prochaine décennie, et de la progression de la demande de services de transports qui en résultera. L'enquête concernant les transports intérieurs en Afrique de l'ouest est terminée (E/CN.14/TRANS/17). L'enquête concernant l'Afrique de l'est et l'Afrique centrale le sera bientôt.
2. Après avoir défini les nouvelles liaisons qui paraissent nécessaires, il y a lieu de procéder à des études de pré-investissement dans les régions les plus riches de possibilités, pour encourager par la suite des investissements réels. A cet effet, des contacts ont été pris avec les pays non africains ayant des programmes d'aide à l'Afrique en vue d'enquêtes de pré-investissement sur les nouvelles liaisons qui pourraient être instituées entre pays dans la plupart des Etats situés au sud du Sahara à l'exclusion de la République sud-africaine. Des accords sont en cours de négociation avec les pays donateurs ci-après au sujet d'enquêtes de pré-investissements dans différents groupes de pays africains : Belgique, France, Italie, Pays-Bas, République fédérale allemande et Royaume-Uni. Chacun des pays donateurs fournirait une équipe mixte d'économistes et d'ingénieurs spécialistes des transports, qui passerait quelques mois dans chaque groupe de pays pour s'occuper spécialement des nouvelles

liaisons à instituer à l'intérieur du groupe. On convoquera ensuite à Addis-Abéba une réunion des chefs d'équipe, pour formuler des conclusions relatives aux prochaines mesures à prendre. Cette initiative a notamment pour objet de donner suite à la résolution 103(VI) de la Commission.

3. On a déjà procédé à une enquête préliminaire sur la possibilité d'établir une liaison transsaharienne; elle a été examinée à une réunion d'experts des pays intéressés situés au nord et au sud du Sahara, qui s'est tenue à Alger du 25 au 30 mai. Un comité composé de représentants de quatre pays a été créé, auxquels se joindront deux experts des Nations Unies et chargés de procéder à une enquête plus poussée destinée à préparer une demande éventuelle d'étude approfondie du Fonds spécial des Nations Unies sur les possibilités de réalisation de la liaison prévue. Une réunion du Comité des quatre et des experts des Nations Unies aura lieu à Alger vers la fin de 1964 ou le début de 1965. Le but est de donner suite à la résolution 114(VI) de la Commission.

4. On a mis en route une enquête générale sur les taux du fret maritime pour donner suite à la résolution 101(VI) de la Commission. Une mission s'est rendue dans 16 pays de l'Afrique de l'ouest pour dresser l'inventaire des moyens de transport par mer actuellement disponibles. Elle a étudié les tarifs de la navigation hauturière. On pense que le rapport de cette mission en Afrique de l'ouest sera prêt pour la septième session. On projette une enquête analogue en Afrique de l'est.

5. En collaboration avec l'OACI, le secrétariat de la CEA a procédé à une étude sur le transport aérien en Afrique (E/CN.14/TRANS/20 - Document OACI 8419-AT/718), pour le soumettre à la Conférence des transports aériens qui s'est tenue à Addis-Abéba en novembre 1964. Le rapport de cette conférence sera mis en distribution.

6. Trois membres du secrétariat de la CEA ont participé à un Cycle d'études sur les transports en Afrique, organisé à Tanger par la Fondation allemande pour les pays en voie de développement, et une communication a été faite sur la base du rapport précité relatif aux transports en Afrique de l'ouest (E/CN.14/TRANS/17).

7. On a procédé à une enquête sur la possibilité d'établir de nouvelles liaisons entre l'Ethiopie et le Soudan, dont les résultats ont été soumis aux deux gouvernements intéressés.
8. Des mesures préliminaires ont été prises pour l'organisation d'un congrès routier qui pourrait s'occuper d'abord de l'Afrique de l'est et étendre ultérieurement son activité à l'ensemble de l'Afrique.
9. Un premier memorandum sur la possibilité d'améliorer les moyens de transport dans la région des Grands Lacs a été préparé. Le travail, qui se poursuit, pourrait conduire les pays intéressés à adresser au Fonds spécial, le moment venu, une demande d'étude de pré-investissement.
10. On prépare actuellement dans le détail la mise sur pied de cours de quatre mois sur l'organisation et l'économie des transports, cours qui sont destinés aux fonctionnaires et planificateurs africains des transports et doivent se tenir, l'un à Addis-Abéba pour les Africains anglophones, et l'autre au Mali pour les Africains d'expression française. Il s'agit là de la mise en oeuvre d'une partie de la résolution 110(VI) de la Commission, concernant la formation professionnelle. Des plans à plus longue échéance pour la création d'un ou de plusieurs instituts des transports, où sera donné un enseignement approfondi et complet dans le domaine des transports, sont également à l'étude.

- - - - -